



# Lignes directrices pour le premier appel de subventions

Février 2023

# 1. CONTEXTE

## 1.1. Antécédents de BASE

Le financement du climat diffère du financement du développement dans la mesure où l'objectif principal est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et/ou de préparer les communautés et les écosystèmes à faire face aux impacts actuels et futurs du changement climatique (adaptation).

De nombreux défis empêchent les communautés locales d'accéder au financement climatique. L'un de ces défis est le développement d'une rationalité climatique dans les propositions de financement. Selon l'[Organisation météorologique mondiale](#), la rationalité climatique garantit *"que les liens entre le climat et ses impacts, l'action climatique et les avantages sociaux sont pleinement fondés sur les meilleures données climatiques et scientifiques disponibles"*.

Lors de l'élaboration d'une rationalité climatique, le réquerant.e doit généralement avoir accès à des informations et à des données climatiques scientifiques qui ne sont pas toujours disponibles dans le format et à l'échelle nécessaires. Cela génère fréquemment une demande pour que d'autres entités génèrent l'information et garantissent un système de surveillance avec des méthodologies, des indicateurs et des formats convenus au niveau international pour mettre en évidence les impacts climatiques. Ce processus demande souvent du temps et de ressources, ce qui constitue un facteur limitant pour les organisations locales.

Cependant, l'élaboration de cette rationalité climatique sert un objectif important. Cet exercice permet d'ancrer les besoins locaux dans les impacts réels et potentiels du changement climatique sur la zone ou le secteur visé par le projet et permet aux demandeurs de voir au-delà des impacts immédiats et de planifier des scénarios futurs dans un climat changeant. En outre, il amène les candidats.es à réfléchir à leur contribution et à leur rôle dans la transition vers des économies à faible émission de carbone et aussi résilientes.

L'initiative BASE (Building Approaches to fund local Solutions with climate Evidence) est née de la conviction qu'une transition juste dépend d'un **financement suffisant atteignant le niveau local à l'aide d'approches garantissant la rationalité climatique, la simplicité et la rapidité**. BASE a été conçu comme un groupe de travail pour collaborer avec des partenaires et des initiatives associées sur un défi spécifique : **promouvoir un accès plus grand et meilleur au financement climatique pour les communautés locales, simplifier les moyens de développer une rationalité climatique et découvrir des moyens alternatifs pour mieux comprendre le lien entre un problème identifié, la solution proposée et le changement climatique**.

Notre stratégie repose sur trois piliers : LE FINANCEMENT, L'APPRENTISSAGE ET LA MISE À L'ÉCHELLE. Nous concevons et mettons en œuvre des programmes de subventions qui génèrent une preuve de concept de la manière dont une rationalité climatique peut être simplifiée. Les subventions sont orientées vers des organisations ou des initiatives avec lesquelles nos partenaires travaillent déjà, de manière à garantir que le financement complète les efforts en cours et soutient les relations de confiance. La mise en œuvre de ces subventions nous permettra d'apprendre et de générer des preuves d'impact, que nous partagerons avec les institutions de financement publiques et privées et les gouvernements afin de soutenir les changements dans les pratiques de financement climatique axées sur les communautés locales.

BASE est actuellement coordonné par Fundación Avina (le secrétariat de BASE) et c'est composé d'une plénière de partenaires comprenant Brainforest, Forest Trends, GFLAC, Hivos, Pawanka Fund, Reos Partners et l'Université des Nations Unies - ViE, avec le soutien généreux de la Fondation Skoll. En outre, il compte avec trois initiatives associées : Adaptation Research Alliance, Impulsouth et Voices for Just Climate Action.

Pour en savoir plus sur BASE, [cliquez ici](#).

## 1.2. Stratégie derrière les appels de subventions de BASE

BASE utilisera une variété de systèmes de subventions pour financer des solutions climatiques locales qui seront conçues pour minimiser le coût et le temps nécessaires pour obtenir ou préparer les informations pertinentes pour expliquer la rationalité climatique des solutions qui seront mises en œuvre.

L'hypothèse principale derrière les appels que BASE explorera est la suivante : *"La rationalité climatique des propositions peut être développée d'une manière simple, rapide, utile et accessible pour les communautés locales"*. L'approche spécifique du premier appel à subventions est décrite dans l'ANNEXE.

## 2. OBJECTIF DU PREMIER APPEL

Cet appel permettra de sélectionner jusqu'à 8 bénéficiaires pour un soutien financier non remboursable dans le cadre de l'initiative BASE, financée par la Fondation Skoll.

**Des subventions seront accordées pour mettre en œuvre des solutions climatiques liées à la gestion des forêts tropicales, sous l'impulsion de communautés ou d'organisations locales du Sud Global.**

Par le biais du processus d'octroi de subventions, nous souhaitons également contribuer au renforcement des capacités des candidats.es en matière de rationalité climatique. La préparation de la rationalité climatique d'un projet peut être un processus d'autonomisation, où les candidats.es peuvent partager leurs connaissances locales dans la langue maternelle, tout en apprenant et en renforçant leurs connaissances sur les données climatiques scientifiques. À cette fin, lors de la phase de candidature, l'accent sera mis sur la compréhension des risques et des impacts existants (expériences passées, vulnérabilité et facteurs sous-jacents et stratégies d'adaptation existantes) et sur le rôle des activités proposées dans une transition juste visant à limiter le réchauffement à près de 1,5°C. Le demandeur fournira donc des informations permettant de déduire la rationalité climatique de la proposition.

Ensuite, au cours de la phase de mise en œuvre, le BÉNÉFICIAIRE examinera auprès d'un CHERCHEUR.EUSE comment l'intervention proposée contribue à la réduction des GES, et/ou comment les risques existants peuvent être exacerbés ou modifiés par le changement climatique sur la base des derniers projets climatiques du GIEC et d'autres sources fiables (voir article 4.6.). En conséquence, le BÉNÉFICIAIRE et le CHERCHEUR.EUSE présenteront une version affinée de cette rationalité.

Les propositions doivent être conformes aux exigences minimales spécifiées ci-dessous :

- **Contribution au climat** : offrir des informations au stade de la candidature qui permettent de déduire le lien entre un problème identifié, la solution proposée et le changement climatique ; et affiner ce lien au stade de la mise en œuvre.
- **Appropriation par la communauté** : les solutions doivent être élaborées avec les organisations locales, les communautés et d'autres acteurs locaux qui participeront aux processus décisionnels et les ressources seront allouées au niveau local pour renforcer la résilience au changement climatique. Cela favorise la légitimité, l'appropriation et la durabilité des propositions et met l'accent sur les priorités locales.
- **Proposant** : l'appel est ouvert aux consortiums de 2 à 5 organismes de mise en œuvre (hors secteur public) dont les missions sont étroitement liées au développement durable du territoire.
- **Champ d'application** : projets orientés vers la gestion des forêts, y compris la conservation, la restauration, l'évaluation des services écosystémiques, l'utilisation durable des forêts tropicales.
- **Localisation** : projets mis en œuvre dans les forêts tropicales du Sud Global. Veuillez utiliser la carte suivante comme référence:

Imagen 1. Localisation des forêts tropicales<sup>1</sup>



Source : Global Forest Watch. Consulté le 2 février , 2023, dans <https://www.globalforestwatch.org/map/>

## 3. CANDIDATS.ES ÉLIGIBLES

### 3.1. Relation avec les partenaires de BASE

La candidature se fait sur invitation. Comprenant l'importance de construire des relations de confiance, chacun des partenaires de BASE enverra des invitations ciblées aux candidats potentiels qui pourraient être intéressés par cet appel spécifique et qui pourraient répondre aux exigences. Au moins un des organismes de mise en œuvre du consortium doit travailler ou avoir travaillé avec l'un des partenaires de BASE.

---

<sup>1</sup> Angola, Argentine, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Chine, Colombie, Costa Rica, République démocratique du Congo, Équateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyane, Guyane française, Honduras, Inde, Indonésie, Côte d'Ivoire, Kenya, Laos, Liberia, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigeria, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Îles Salomon, Sud-Soudan, Sri Lanka, Afrique du Sud, Suriname, Taiwan, Tanzanie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Ouganda, Vanuatu, Venezuela, Vietnam, Zambie.

### 3.2. Conditions pour le consortium

Le consortium doit désigner une organisation leader. Chaque organisation peut être leader d'un consortium mais peut postuler en tant que partenaire dans d'autres consortiums.

### 3.3. Conditions pour toutes les organisations de mise en œuvre

Cette opportunité de financement est ouverte à toutes les organisations (à l'exclusion du secteur public) dont les missions sont étroitement liées au développement durable du territoire. Les demandes soumises par des groupes marginalisés (tels que les organisations dirigées par des peuples indigènes, des femmes ou d'autres organisations dirigées par des groupes de titulaires de droits clés qui sont souvent confrontés à des obstacles dans l'accès au financement) sont particulièrement bienvenues.

### 3.4. Conditions et responsabilités de l'organisation leader

- Identité légale, avec un statut juridique permettant de signer au nom de l'organisation.
- Le compte bancaire doit pouvoir recevoir des fonds provenant de comptes étrangers.
- L'organisation leader doit être basée dans un pays du Sud Global, idéalement dans le même pays où la solution sera mise en œuvre.
- L'organisation leader est responsable du recrutement, de la mise en œuvre budgétaire du projet, ainsi que de la vérification de la bonne mise en œuvre globale des activités et de l'examen de l'avancement du projet par ses partenaires du consortium pendant toute la durée du projet.

## 4. DÉTAILS DE LA SUBVENTION

### 4.1. Domaines d'impacts attendus

La subvention sera utilisée pour mettre en œuvre des solutions climatiques qui aident les communautés à améliorer leurs conditions de vie, à diversifier leurs moyens de subsistance, à garantir un mode de vie compatible avec une transition juste, soit en réduisant leur vulnérabilité et en augmentant leur résilience aux effets du changement climatique et/ou en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Inspirée du document inter-chapitres 7 du GIEC : Forêts tropicales<sup>2</sup>, la solution proposée devrait inclure des mesures visant à :

- **Protéger l'étendue des forêts** : des mesures telles que la prévention de la déforestation ou l'augmentation des zones protégées, contribuent à la capacité des systèmes forestiers à répondre au changement climatique (augmentation de la résistance et de la résilience) ou à réduire les émissions de carbone.
- **Gérer la biodiversité** : la plantation de diverses espèces autochtones, l'encouragement de la nouvelle végétation à partir des systèmes racinaires souterrains ou de la banque de graines et la gestion de la

---

<sup>2</sup> Ometto, J.P., K. Kalaba, G.Z. Anshari, N. Chacón, A. Farrell, S.A. Halim, H. Neufeldt, et R. Sukumar, 2022 : Cross-Chapter Paper 7 : Tropical Forests. In : Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK et New York, NY, USA, pp. 2369-2410, doi:10.1017/9781009325844.024.

biodiversité peuvent contribuer à rétablir la résilience climatique et à faire en sorte que les écosystèmes soient mieux à même de s'adapter à l'évolution des conditions climatiques.

- **Gérer la fonction de l'écosystème** : la reconnaissance des droits fonciers des populations indigènes et des communautés locales permet de préserver les forêts et de garantir les services qu'elles fournissent, et de promouvoir la mise en œuvre de stratégies locales ; les pratiques de prévention et de gestion des incendies peuvent réduire le risque de grands incendies de forêt destructeurs.
- **Restaurer les services écosystémiques** : la restauration des forêts a un effet positif sur la structure et la fonction des écosystèmes dégradés ; elle contribue à l'atténuation par l'absorption de carbone ; des mesures telles que l'agroforesterie réduisent la pression sur les forêts et la vulnérabilité à certains risques.
- **Des solutions sociales répondant aux besoins des membres les plus vulnérables de la communauté** : renforcer les capacités et créer les conditions de l'autonomisation des femmes, des jeunes et des communautés autochtones pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation liées à la gestion des forêts qui favorisent une plus grande représentation des groupes marginalisés, conduisant à un processus de prise de décision plus diversifié et plus représentatif ; améliorer l'accès durable à l'eau et à l'énergie et d'autres mesures qui permettent aux communautés les plus vulnérables de répondre à leurs besoins fondamentaux dans un climat changeant.
- **Créer des opportunités commerciales basées sur une utilisation durable de la forêt** : utiliser les ressources des forêts de manière à préserver l'environnement et la biodiversité, tout en générant des avantages économiques. Cet objectif peut être atteint par des activités telles que l'écotourisme, la sylviculture durable et la récolte de produits forestiers non ligneux. En veillant à ce que les forêts soient gérées et utilisées de manière durable, les ressources naturelles qu'elles fournissent peuvent continuer à soutenir les communautés et les économies locales pour les générations à venir.
- **Réduire les risques (actions d'atténuation et d'adaptation qui réduisent directement les risques)**: la mise en place de systèmes de surveillance et d'alerte précoce peut aider à détecter les impacts du changement climatique et à y répondre.
- **D'autres solutions non listées ci-dessus qui peuvent s'appuyer sur des expériences locales.**

## 4.2. Activités non soumises à financement

Le BÉNÉFICIAIRE n'utilisera aucune partie des fonds :

- Tenter d'influencer une législation autre que celle appliquée aux questions environnementales, ou d'influencer le résultat d'une élection spécifique pour des candidats à des fonctions publiques, ou de mener, directement ou indirectement, une campagne d'inscription des électeurs.
- Accorder une subvention à toute autre organisation, sauf si la subvention est limitée à la poursuite des objectifs du projet proposé<sup>3</sup>.
- Entreprendre une activité à des fins autres que religieuses, charitables, scientifiques, littéraires, éducatives ou autres, ou encourager les violations de la loi ou de l'ordre public, provoquer un enrichissement privé ou un avantage privé inapproprié.
- Financer ou fournir un soutien matériel à toute personne figurant sur une liste de terroristes présumés établie par le gouvernement des États-Unis<sup>4</sup> ou à toute personne dont un ou plusieurs administrateurs ou membres du personnel clé figurent sur une telle liste.
- Mener toute activité aux États-Unis d'Amérique, ou voyager vers ou depuis ce pays.

<sup>3</sup> Si tel est le cas, la sous-subvention doit faire l'objet d'une convention de subvention écrite comprenant des conditions au moins aussi restrictives que celles imposées à la subvention principale, qui ne peuvent pas entraver la capacité du BÉNÉFICIAIRE à respecter ses obligations, comme cela sera déterminé dans le futur contrat signé.

<sup>4</sup> Par exemple, la liste des ressortissants spécialement désignés tenue par l'Office of Foreign Assets Control du département du Trésor des États-Unis.)

- Pour acheter des biens, notamment des logements, des voitures, des machines ou des infrastructures, ou pour payer des voyages, NON directement liés aux activités proposées.
- Rembourser ou payer des fonctionnaires fédéraux, étatiques ou locaux.
- Réaliser des investissements financiers boursiers, à court, moyen ou long terme.

### 4.3. Durée de la subvention

La durée maximale du financement est de 12 mois. Aucune durée minimale n'est imposée.

### 4.4. Montant de la subvention

- La valeur totale de la subvention est jusqu'à 40.000,00 USD [quarante mille dollars américains]. Frais généraux suggérés jusqu'à 20%.
- Cette valeur totale sera complétée par un montant équivalent à 10.000 USD [dix mille dollars américains] pour l'embauche d'un CHERCHEUR.EUSE pour toute la période de mise en œuvre de la subvention. Le SECRÉTARIAT DE BASE apportera son soutien pour couvrir ces frais<sup>5</sup>.
- Les tarifs de tout consultant engagé doivent être compétitifs par pays et/ou région.

### 4.5. Qu'attend-on du bénéficiaire de la subvention à la fin de la période de mise en œuvre?

A la fin de la période de mise en œuvre, les BÉNÉFICIAIRES devront :

- Avoir mis en œuvre les activités convenues avec le SECRÉTARIAT DE BASE au début de la mise en œuvre et exécuté les ressources conformément au budget. Discuter avec le SECRÉTARIAT DE BASE tout ajustement en cours de route en vue d'un impact maximal.
- Élaboré une rationalité climatique affinée du projet en étroite coordination avec le CHERCHEUR.EUSE.
- Complété les modèles narratifs et financiers requis par AVINA AMÉRICAS à la fin de la mise en œuvre.
- Participation à des ateliers organisés par le SECRÉTARIAT DE BASE selon l'intérêt.

### 4.6. Chercheur.euse

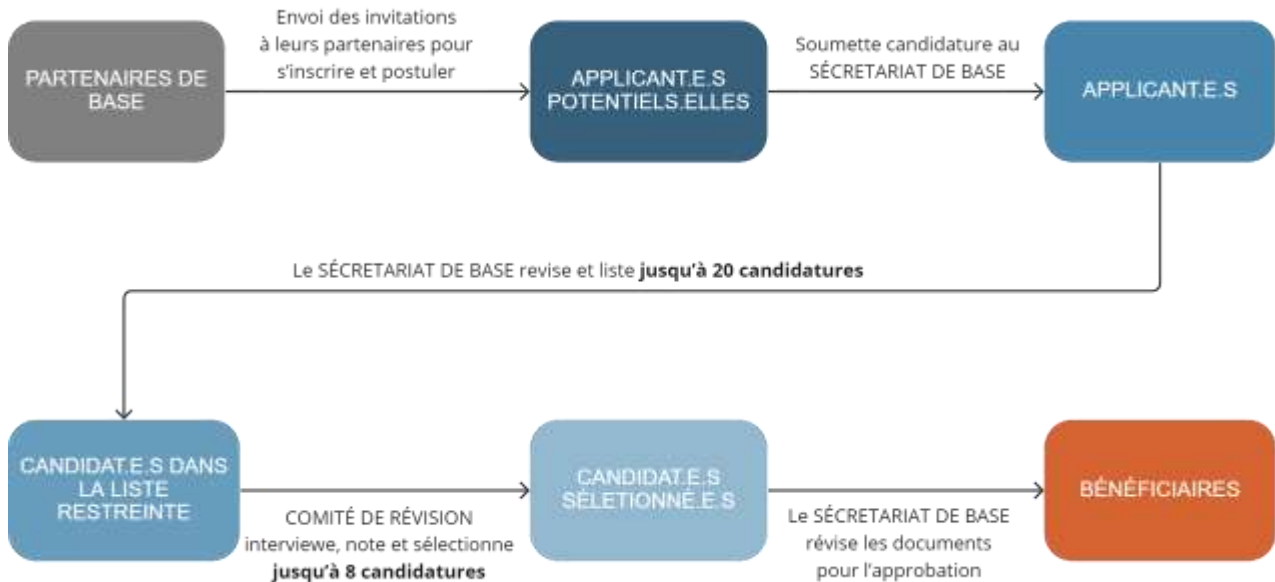
Chaque candidat doit disposer d'un CHERCHEUR.EUSE qui accompagnera la mise en œuvre du projet. Le candidat.e peut en proposer un pendant cette phase de candidature ou demander l'aide de BASE pour en désigner un. Le CHERCHEUR.EUSE sera recruté à un stade ultérieur, une fois les BÉNÉFICIAIRES définis. Les rôles et responsabilités sont décrits dans l'ANNEXE.

---

<sup>5</sup> Si une institution de recherche est le bénéficiaire de la subvention, elle peut désigner un membre de son personnel comme chercheur.

## 5. PROCESSUS DE DEMANDE

### 5.1. Schéma simplifié



### 5.2. Étapes

#### Étape I - Candidature et soumission

| Date   | Activité   |
|--|--|
| 28 février   | Lancement des appels   |
| Du 28 février au 31 mars   | Tous.tes les candidat.e.s intéressé.e.s doivent s'inscrire sur le lien inclus dans l'invitation envoyée par les partenaires de BASE, afin de télécharger les lignes directrices, le formulaire de candidature et la boîte à outils. Il est important de fournir une adresse électronique valide, car les communications et mises à jour futures seront envoyées à ce compte.<br>Ceux-ci deviendront des CANDIDAT.E.S POTENTIELS.ELLES. |
| Jusqu'au 17 mars   | Les candidat.e.s peuvent envoyer leurs questions concernant le formulaire de demande, le processus et les lignes directrices à <a href="mailto:basecommunications@avina.net">basecommunications@avina.net</a> .  |
| 23 mars  | La publication des réponses à toutes les questions sera envoyée à tous les CANDIDAT.E.S POTENTIELS.ELLES.  |
| Date et heure à définir et à communiquer à tous les CANDIDATS POTENTIELS | Session d'information 1 – Français   |
|  | Session d'information 2 – Anglais  |
|  | Session d'information 3 – Espagnol   |
|  | Session d'information 4 – Portugais  |



|  |   |
|--|---|
| <p><b>Jusqu'au 31 mars à 18h (UTC-3)</b></p> | <p>Les candidat.e.s doivent remplir le formulaire de demande téléchargé et le soumettre (avec les autres documents énumérés dans le formulaire de demande, le cas échéant) à <a href="mailto:basecommunications@avina.net">basecommunications@avina.net</a>. Les propositions peuvent être soumises dans les langues suivantes : <b>anglais, portugais, français ou espagnol</b>.</p> |
|--|---|

**Étape 2 - Évaluation, présélection et divulgation des candidat.e.s sélectionné.e.s :**

| Date  | Activité  |
|---|---|
| <p><b>Du 3 au 14 avril</b></p>  | <p>Le secrétariat de BASE vérifiera que les informations soumises sont complètes, véridiques et conformes à l'objectif et aux lignes directrices de cet appel et examinera toutes les propositions soumises selon un critère d'évaluation (inclus dans l'annexe). En conséquence, 20 propositions seront présélectionnées. BASE recherche un équilibre entre les propositions provenant de différentes régions et de différents domaines thématiques.</p> <p>Toutes les propositions de la liste restreinte seront disponibles pour que tous les partenaires de BASE puissent les examiner.</p> <p>Les candidats doivent tenir compte du fait que le <b>SECRÉTARIAT DE BASE</b> peut demander des informations supplémentaires ou des éclaircissements sur des doutes concernant les propositions soumises.</p> |
| <p><b>17 avril</b></p>  | <p>Notification aux 20 <b>CANDIDAT.E.S PRÉSÉLECTIONNÉ.E.S.</b></p> <p>Les candidat.e.s présélectionné.e.s bénéficieront d'une formation avec traduction simultanée au cours de laquelle ils apprendront les techniques de pitching et de présentation des propositions afin de renforcer leurs capacités de communication. Au moins un représentant de chacune des organisations de mise en œuvre dont la proposition a été présélectionnée est encouragé à participer à l'atelier.</p>   |
| <p><b>20 avril</b></p>  | <p>Atelier pour les candidat.e.s de la liste restreinte</p>   |
| <p><b>25 et 26 avril</b><br/><b>Le délai sera défini et communiqué à tous les candidats de la liste restreinte.</b></p> | <p>Chaque candidat.e de la liste restreinte sera invité à un entretien de 20 minutes pour présenter sa proposition à un comité d'examen. Chaque candidat.e de la liste restreinte peut décider des participants à la présentation, à condition qu'ils soient représentatifs de l'une des organisations de mise en œuvre dont la proposition a été présélectionnée.</p> <p>Après les entretiens, le <b>COMITÉ DE REVISIÓN</b> évaluera collectivement et de manière consensuelle, pour classer les 20 propositions et sélectionner les 8 propositions à financer. Celles-ci deviendront les <b>CANDIDAT.E.S SÉLECTIONNÉ.E.S.</b></p>   |
| <p><b>28 avril</b></p>  | <p>Notification des résultats à tous les <b>CANDIDAT.E.S DE LA LISTA RESTREINTE.</b></p>  |

### Étape 3 - Contrat, financement et mise en œuvre

| Date                     | Activité  |
|--------------------------|---|
| 28 avril (*)             | Le SECRÉTARIAT DE BASE demandera aux CANDIDAT.E.S SÉLECTIONNÉ.E.S toutes les informations et documents requis avant le début de la mise en œuvre.   |
| Jusqu'au 12 mai (**)     | Les CANDIDAT.E.S SÉLECTIONNÉ.E.S prépareront les informations et la documentation et les présenteront au SECRÉTARIAT DE BASE. Si toute la documentation est conforme aux exigences, les CANDIDAT.E.S SÉLECTIONNÉ.E.S deviennent des BÉNÉFICIAIRES.<br><br>Les CANDIDAT.E.S SÉLECTIONNÉ.E.S élaboreront un plan de travail qui sera présenté et approuvé par le SECRÉTARIAT DE BASE. |
| Du 12 mai au 19 mai (*)  | AVINA AMÉRICAS examinera toutes les documentations requises.<br>Le SECRÉTARIAT DE BASE examinera le plan de travail.  |
| Du 22 mai au 16 juin (*) | Signature de la convention de subvention et premier décaissement<br>Début de la période de mise en œuvre.   |
| Jusqu'en mai 2024        | Période de mise en œuvre.   |

(\*) Le SECRÉTARIAT DE BASE sera disponible pour fournir un soutien aux CANDIDAT.E.S SÉLECTIONNÉ.E.S dans la préparation des documents demandés. Si ce type de soutien est demandé, le délai pour présenter la documentation requise peut s'étendre jusqu'au 2 juin au plus tard. Ceci implique que la période de mise en œuvre sera, par conséquent, raccourcie. Dans le cas où un CANDIDAT.E SÉLECTIONNÉ.E soumettrait la documentation le 2 juin, le SECRÉTARIAT DE BASE l'examinera jusqu'au 9 juin.

(\*\*) Si les documents requis ne peuvent être fournis par les CANDIDAT.E.S SÉLECTIONNÉ.E.S en temps voulu, le SECRÉTARIAT DE BASE peut disqualifier les CANDIDAT.E.S SÉLECTIONNÉ.E.S. Si tel est le cas, le candidat suivant sur la liste restreinte deviendra le CANDIDAT.E SÉLECTIONNÉ.E et devra fournir la documentation requise.

## ANNEXE

### I. DÉFINITIONS

**BÉNÉFICIAIRE** : CANDIDAT.E SÉLECTIONNÉ.E qui, après l'approbation de toutes les informations soumises par le SECRÉTARIAT DE BASE et AVINA AMÉRICAS, se voit attribuer la subvention décrite dans ce document.

**CANDIDAT** : consortium, formé de 2 à 5 organisations de mise en œuvre, qui postule au premier appel à subventions de BASE.

**CANDIDAT.E DE LA LISTE RESTREINTE** : candidat.e dont la proposition est sélectionnée lors du premier tour d'examen par le SECRÉTARIAT DE BASE selon le critère d'évaluation, décrit dans l'annexe du présent document.

**CANDIDAT.E SÉLECTIONNÉ.E** : Candidat.e de la liste restreinte dont la proposition est sélectionnée lors du dernier tour d'évaluation par le COMITÉ DE RÉVISION. Si le candidat.e sélectionné.e fournit toutes les informations requises par le SECRÉTARIAT DE LA BASE ET AVINA AMÉRICAS, il devient le BÉNÉFICIAIRE.

**CHERCHEUR.EUSE** : personne désignée par le BÉNÉFICIAIRE ou le SECRÉTARIAT DE BASE pour apporter son soutien à l'affinement de la logique climatique du projet pendant sa mise en œuvre. Les autres activités soutenues sont énumérées à la section 5.7.

**COMITÉ DE RÉVISION**: groupe de personnes désignées par le SECRÉTARIAT DE BASE pour examiner les propositions et participer aux entretiens des candidats de la liste restreinte, et qui les classeront afin de définir les 8 candidat.e.s sélectionné.e.s.

**DANGER**<sup>6</sup> : L'occurrence potentielle d'un événement physique ou d'une tendance naturelle ou anthropique qui peut causer des pertes de vie, des blessures ou d'autres impacts sur la santé, ainsi que des dommages et des pertes de biens, d'infrastructures, de moyens de subsistance, de fourniture de services, d'écosystèmes et de ressources environnementales.

**EXPOSITION**<sup>7</sup> : La présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de fonctions, de services et de ressources environnementales, d'infrastructures ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans des lieux et des contextes susceptibles d'être affectés de manière négative.

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**: document qui doit être rempli par le candidat.e pour être éligible à cette subvention.

**IMPACTS**<sup>8</sup> : Les conséquences des risques réalisés sur les systèmes naturels et humains, où les risques résultent des interactions entre les dangers liés au climat (y compris les événements météorologiques/climatiques extrêmes), l'exposition et la vulnérabilité. Les impacts font généralement référence aux effets sur les vies, les moyens de subsistance, la santé et le bien-être, les écosystèmes et les espèces, les biens économiques, sociaux et culturels, les services (y compris les services écosystémiques) et les infrastructures. Les impacts peuvent être appelés conséquences ou résultats et peuvent être négatifs ou bénéfiques.

---

<sup>6</sup> Ibid

<sup>7</sup> GIEC, 2022 : Annexe II : Glossaire [Möller, V., R. van Diemen, J.B.R. Matthews, C. Méndez, S. Semenov, J.S. Fuglestedt, A. Reisinger (eds.)]. In : Changement climatique 2022 : Impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK et New York, NY, USA, pp. 2897-2930, doi:10.1017/9781009325844.029.

<sup>8</sup> Ibid

**ORGANISATION DE MISE EN ŒUVRE** : chacune des organisations qui aura un rôle dans la mise en œuvre des activités proposées dans le projet qui répond à cet appel.

**ORGANISATION LEADER** : organisation qui signera la convention de subvention avec AVINA AMÉRICAS et sera responsable de l'exécution du budget et de toutes les autres responsabilités décrites dans la section 4.4.

**PARTENAIRE** : organisation de mise en œuvre qui fait partie du consortium mais qui n'agit pas en tant qu'organisation leader.

**RATIONALITÉ CLIMATIQUE** : Il existe de nombreuses définitions et façons de comprendre ce concept. Dans ce spectre, il y a des définitions plus scientifiques comme celle de l'OMM (voir ci-dessus dans la section 1.1). Chez BASE, nous utilisons une définition, encore en construction, qui est "l'explication qui garantit que les propositions combinent une approche d'adaptation ou d'atténuation avec une perspective de développement local".

**RISQUE<sup>9</sup>** : Le potentiel de conséquences négatives pour les systèmes humains ou écologiques, en reconnaissant la diversité des valeurs et des objectifs associés à ces systèmes. Dans le contexte du changement climatique, les risques peuvent provenir des impacts potentiels du changement climatique ainsi que des réponses humaines au changement climatique. Les conséquences négatives pertinentes comprennent celles sur les vies, les moyens de subsistance, la santé et le bien-être, les actifs et les investissements économiques, sociaux et culturels, les infrastructures, les services (y compris les services écosystémiques), les écosystèmes et les espèces. Dans le contexte des impacts du changement climatique, les risques résultent d'interactions dynamiques entre les dangers liés au climat, d'une part, et l'exposition et la vulnérabilité du système humain ou écologique touché à ces dangers, d'autre part. Les dangers, l'exposition et la vulnérabilité peuvent tous être sujets à des incertitudes en termes d'ampleur et de probabilité d'occurrence, et chacun peut évoluer dans le temps et l'espace en raison des changements socio-économiques et des décisions prises par l'homme. Dans le contexte des réponses au changement climatique, les risques résultent de la possibilité que ces réponses n'atteignent pas le ou les objectifs visés, ou de compromis potentiels avec, ou d'effets secondaires négatifs sur, d'autres objectifs sociétaux, tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD). Les risques peuvent résulter, par exemple, de l'incertitude quant à la mise en œuvre, l'efficacité ou les résultats de la politique climatique, des investissements liés au climat, du développement ou de l'adoption de technologies, et des transitions de systèmes.

**SECRÉTARIAT DE BASE** : partenaire de BASE qui dirige l'ensemble des opérations, détenu par la Fundación Avina, pendant la période de mise en œuvre des subventions.

**SOLUTION CLIMATIQUE** : action qui répond à un problème observé dans une région et qui a nécessairement un impact sur le climat. Par exemple, la déforestation génère des émissions de gaz à effet de serre ; le changement climatique modifie le régime des pluies en provoquant des sécheresses ou des inondations anormales ; ou encore la diminution de la productivité d'une certaine espèce qui donne un rendement économique en raison de l'augmentation de la saison sèche. La solution climatique est la manière dont on cherche à atténuer ces problèmes climatiques ou à s'y adapter.

**VULNERABILITE<sup>10</sup>** : La propension ou la prédisposition à être affecté négativement. La vulnérabilité englobe une variété de concepts et d'éléments, notamment la sensibilité ou la susceptibilité aux dommages et le manque de capacité à faire face et à s'adapter.

---

<sup>9</sup> Ibid

<sup>10</sup> Ibid

## II. Stratégie pour le premier appel à subventions de BASE

Dans ce premier appel, une approche expérimentale sera utilisée pour tester le processus de demande et la mise en œuvre des subventions, en considérant les hypothèses suivantes :

1. La science internationalement reconnue a progressé à un point tel que les rapports du GIEC décrivent les risques et les impacts climatiques à un niveau régional et sectoriel avec suffisamment de détails pour en déduire les défis à relever au niveau local. Les dernières données scientifiques disponibles sur le climat seront utilisées pour élaborer des récits plausibles sur la manière dont les risques existants pourraient évoluer à l'avenir (par exemple, augmenter / diminuer, ou faire apparaître des risques totalement nouveaux) en raison du changement climatique. Au cours de la mise en œuvre - si et quand de nouvelles informations sont disponibles - les bénéficiaires de subventions et les chercheurs.euses peuvent également s'appuyer sur les projections du GIEC dans le cadre du processus d'apprentissage.
2. La confiance et les relations flexibles entre le financier et le bénéficiaire de la subvention sont essentielles dans le domaine du changement climatique pour garantir une logique d'adaptation au climat.
3. La manière dont la rationalité climatique des propositions est expliquée au cours du processus de candidature peut être grandement rationalisée en tenant compte des informations disponibles au niveau local et en ajoutant plus de flexibilité dans la manière dont les informations sont partagées par les candidats.es. Il est possible de renforcer l'information locale sur le changement climatique au cours de la période de mise en œuvre des projets.

## III. Chercheur.euse - Rôles et responsabilités

Le CHERCHEUR.EUSE doit, au minimum, se conformer aux tâches suivantes :

- Diriger l'affinement de la rationalité climatique tout au long de la période de mise en œuvre.
- Fournir un soutien aux BÉNÉFICIAIRES et à BASE dans la définition du type d'informations climatiques qui doivent être réduites à partir du niveau régional et/ou produites au niveau local et dans le développement de projections climatiques, qui aident à affiner cette rationalité.
- Fournir un soutien aux BÉNÉFICIAIRES et à BASE dans la définition des indicateurs et la collecte de données pour alimenter ces indicateurs.
- Aider à l'identification des besoins potentiels de renforcement des capacités des BÉNÉFICIAIRES.
- Participer à des appels réguliers avec les BÉNÉFICIAIRES et BASE pour informer le progrès.
- Participer à des appels périodiques avec les autres CHERCHEURS.EUSE.
- Renforcer la capacité de la communauté à comprendre les risques et la résilience.
- L'expérience dans la réalisation d'évaluations participatives des risques serait appréciée.

Le CV du CHERCHEUR.EUSE proposé.e doit être inclus dans la demande de révision de BASE.

Le SECRÉTARIAT DE BASE assurera une communication étroite avec le BÉNÉFICIAIRE et le CHERCHEUR.EUSE. Cela aidera également le SECRÉTARIAT DE BASE à comprendre et à offrir un soutien pour répondre aux besoins potentiels de capacité des BÉNÉFICIAIRES.

## IV. Comité de révision

Le Comité de révision sera composé des représentants d'institutions de financement du climat ; et/ou des experts du sujet présenté provenant d'organisations publiques ou privées, et/ou d'organisations pertinentes ;

et/ou des membres de l'academie ou d'institutions de recherche ; et/ou des représentants des communautés locales.

En outre, il convient de noter que la décision du COMITÉ DE RÉVISION est définitive et ne peut faire l'objet d'un appel.

## V. Communications

Des informations supplémentaires peuvent être demandées par courriel aux CANDIDATS.ES POTENTIELS.ELLES qui se sont inscrits.es à [basecommunications@avina.net](mailto:basecommunications@avina.net). Le participant.edoit être attentif.ve à son courrier électronique.

Les candidats.es potentiels.elles qui se sont inscrits.es autorisent la réception des courriels ou d'autres formes de communication électronique (bulletins d'information, etc.) concernant cet appel et/ou son processus de sélection et/ou tout autre sujet directement ou indirectement lié à cet appel et à son processus de sélection.

## VI. Déboursements

Les ressources financières seront transférées aux BÉNÉFICIAIRES en deux étapes, 50% du total alloué une fois que l'accord de collaboration avec AVINA AMÉRICAS aura été signé. Une fois qu'ils auront démontré que 80% du premier déboursement a été dépensé/compromis (un appel sera organisé avec le SECRÉTARIAT DE BASE pour discuter de l'avancement de la mise en œuvre et offrir des preuves convenues entre le SECRÉTARIAT DE BASE et le BÉNÉFICIAIRE), les autres 50% seront décaissés.

Tous les paiements sont subordonnés à la remise des rapports techniques et financiers. Les coûts liés aux frais de transfert international et aux taxes locales seront payés directement par le BÉNÉFICIAIRE.

## VII. Critère d'évaluation

Toutes les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants. Néanmoins, la sélection des CANDIDAT.E.S SÉLECTIONNÉ.E.S. sera faite en tenant compte de la performance par rapport à ces critères d'évaluation et de l'entretien avec le comité d'examen.

| Sujet d'évaluation   | Détail   | Score |
|--|--|-------|
| Clarté dans l'inférence de la rationalité climatique                               | La mesure dans laquelle le problème à résoudre par la solution proposée a été identifié, diagnostiqué et bien défini sur la base de preuves et d'expériences et les besoins identifiés pour le secteur et la région.   | 30    |
| Pertinence et faisabilité de la mise en œuvre de la solution proposée (technique)  | Les éléments suivants seront évalués : a) les activités proposées sont pertinentes et réalisables pour atteindre les objectifs proposés ; b) les informations fournies sont complètes et claires.  | 15    |
| Pertinence et faisabilité de la mise en œuvre de la solution proposée (économique) | Le budget présenté est aligné et pertinent par rapport aux activités proposées pour garantir la réalisation des objectifs énoncés dans la solution.  | 10    |
| Potentiel d'impact   | Les éléments suivants seront évalués : a) les caractéristiques de la communauté bénéficiaire ; b) dans quelle mesure la solution répond à un besoin urgent qui peut avoir un impact sur la satisfaction des besoins fondamentaux ; c) les indicateurs proposés ; d) comment la mise en œuvre des activités contribue à générer des transformations positives dans la communauté aux niveaux environnemental, social et économique. | 15    |

|  |  |    |
|--|--|----|
| Partenariats et participation de plusieurs parties prenantes | L'existence et la proposition de création d'alliances avec des acteurs clés pour la mise en œuvre des activités seront valorisées.<br>La participation des communautés locales à la co-construction des solutions sera valorisée. La reconnaissance et la valorisation de la diversité des savoirs, afin que l'expérience académique et l'expérience pratique coexistent et s'enrichissent mutuellement. | 10 |
| Durabilité   | Les éléments suivants seront évalués : a) la clarté de l'explication des actions futures et/ou des besoins identifiés pour poursuivre la solution une fois la mise en œuvre de la subvention offerte par BASE terminée ; b) la faisabilité du maintien de la solution dans un scénario dans lequel aucun autre financement à court terme n'est obtenu.   | 10 |
| Considérations sur le genre et la diversité                  | Évaluez comment la proposition inclut les femmes et les diversités dans la mise en œuvre de la proposition et l'élaboration les activités dans une perspective de genre.   | 10 |

### VIII. Considérations juridiques et administratives

L'organisation leader aura une relation contractuelle avec AVINA AMÉRICAS, et cette entité sera responsable de l'allocation des ressources économiques affectées à la mise en œuvre des activités incluses dans la proposition. L'organisation leader est tenue d'examiner l'avancement du projet de ses partenaires du consortium pendant toute la durée du projet.

Le point focal de l'organisation leader sera la personne désignée pour répondre à toute information demandée par le SECRÉTARIAT DE BASE et faire le point sur la mise en œuvre du projet régulièrement.

Les responsabilités acquises par la relation contractuelle sont :

La préservation de la confidentialité de toutes les informations privées qui pourraient être obtenues dans le cadre de la relation contractuelle, sauf accord écrit préalable. Ne divulguera pas ces informations sous quelque forme que ce soit à des tiers et ne les utilisera pas pour obtenir des avantages personnels.

La référence mutuelle dans les publications ou autres communications liées aux activités de la subvention, y compris l'utilisation de photographies, vidéos, films et tout autre moyen d'expression dans lequel l'un ou l'autre et/ou ses représentants.es, bénéficiaires et autres participants.es à ses initiatives peuvent apparaître, dans la mesure où ces publications et communications sont liées au projet indiqué ci-dessus.

Informez immédiatement AVINA AMÉRICAS, par écrit, de tout changement lié à la subvention et à ses activités, au personnel ou aux consultants.es responsables de la mise en œuvre du projet. Est inclus tout développement qui peut matériellement altérer ou impacter les objectifs, le progrès, ou le calendrier du projet.

Soyez conscient.e des conditions pour mettre fin à la relation contractuelle, qui sont les suivantes :

- a) Si l'organisation leader utilise une partie ou la totalité des fonds reçus d'AVINA AMÉRICAS dans un but autre que celui poursuivi par la subvention.
- b) Si l'organisme leader manque à l'une de ses obligations dans le cadre de la relation contractuelle.
- c) Si cela est nécessaire pour préserver le bon nom, le statut d'exonération fiscale ou la réputation d'AVINA AMÉRICAS.